

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 04 DECEMBRE 2025

Le quatre décembre deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué le vingt-sept novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Marie-Ange CAZALA-CROUTZET, Maire.

PRÉSENTS : Mme CAZALA-CROUTZET, Mme GARROCQ, M. DELOT, Mme DARETS, M. COURADET, M. BALASQUE, Mme LABOURDETTE, Mme LABAT, Mme GUÉRAÇAGUE, Mme TOUZET.

REPRÉSENTÉS : M. PÉMOULIÉ (pouvoir à M. COURADET), M. COM-NOUGUÉ (pouvoir à M. DELOT), M. COVEZ (pouvoir à Mme CAZALA-CROUTZET), M. CHOQUET (pouvoir à Mme DARETS), Mme MARRACQ (pouvoir à Mme LABAT).

EXCUSÉS : Mme DARRIGRAND, Mme GUITARD, M. LE MERCIER.

ABSENT : M. CLAVARET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme TOUZET.

Délibération n°52-12-25 : Patrimoine - Convention de servitudes ENEDIS_ Projet ombrières photovoltaïques sur le court de tennis

Madame la Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de signer une convention de servitudes avec ENEDIS pour l'emplacement des coffrets du PDL (point de livraison) des ombrières photovoltaïques sur le court de tennis.

Elle présente le plan annexé à la convention déterminant l'emplacement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise la Maire à signer la convention de servitudes avec la société ENEDIS pour l'implantation du PDL des ombrières photovoltaïques du court de tennis
- Approuve l'implantation du PDL conformément au plan annexé à la présente convention.

Ainsi fait et délibéré à Bénéjacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Virginie TOUZET

La Maire,
Marie-Ange Cazala-Croutzet

